



CIRCULAIRE

Aux Chefs des Etablissements
d'enseignement secondaire et supérieur
non-universitaire de la Communauté
française

18744 A32

N/Réf. : FD/BV/95/090

OBJET : Stage de perfectionnement pédagogique (Hospitantes) dans le cadre de l'accord culturel
belgo-allemand année 1995-1996

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'un échange de professeurs de l'enseignement
secondaire et supérieur non-universitaire aura lieu durant l'année scolaire 95/96 avec la République
Fédérale d'Allemagne.

Les professeurs, au nombre de deux pour la Communauté française, auront la possibilité
d'effectuer un séjour de deux à trois semaines au choix, dans un établissement scolaire allemand. Ce
séjour devra avoir lieu durant la période du 6 au 25.11.95.

Le but de ces stages est de permettre aux participants d'assister à des leçons, d'observer
des méthodes d'enseignement et de prendre contact avec leurs collègues allemands.

Ils s'adressent aux professeurs d'allemand, nommés à titre définitif, quel que soit leur
niveau d'enseignement.

Les frais de voyage seront pris en charge par le CGRI.

Les Ministères concernés ne pouvant plus prendre en charge une participation aux frais
de séjour, les professeurs intéressés sont invités à solliciter une "bourse LINGUA" action 1a auprès
du Comité d'Accompagnement LINGUA de la Communauté française. La demande sera adressée à
son président, Monsieur l'Inspecteur général RAVEZ, bureau LINGUA, place Surllet de Chockier
15-17 à 1000 Bruxelles, avec copie adressée à Madame DAOUT, dont les coordonnées sont reprises
ci-dessous.

Je vous saurais gré de renvoyer les candidatures des membres intéressés de votre
personnel pour le 22.04.1995 au plus tard à l'adresse suivante : MERF, Secrétariat général, Madame
DAOUT, 7e étage, boulevard Pacheco 19 Bte 0 à 1010 Bruxelles.

Chaque candidature devra comporter le nom, l'adresse, la situation administrative de
l'intéressé, les langues enseignées et le niveau d'enseignement ainsi que le nom de l'établissement
scolaire où il professe. L'accord du chef d'établissement est requis sur toute candidature.

Le Secrétaire général,

Jean MAGY